

Conditions de participation:

Article 1 Concours

Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (ci-après dénommé « Comité Champagne ») situé 5 Rue Henri Martin, 51200 Épernay, France met en place un jeu en ligne avec l'assistance de l'agence Vanksen.

Le jeu organisé, dénommé « Champagne Day 2017 », est un jeu de tirage au sort en ligne gratuit et sans obligation d'achat, qui se déroulera du 12 Octobre 2017 au 20 Octobre 2017.

Ce Jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il permet, par le biais du site internet du Comité Champagne ou des pages Facebook du Comité Champagne ou des Bureaux du Champagne, de participer au tirage au sort offrant aux participants la possibilité de gagner un repas d'exception dans un des restaurants partenaires (le descriptif complet de la dotation est disponible dans l'article 4 de ce règlement).

Le Jeu concours est accessible dans un onglet des pages Facebook officielles du Comité Champagne ou de l'un de ses bureaux (www.facebook.com/ChampagneOfficialPage, www.facebook.com/ChampagneBureauDE/, www.facebook.com/champagne.benelux, www.facebook.com/champagnebureauaustralia, www.facebook.com/ChampagneBureauItalia/, www.facebook.com/champagnebureauUK, www.facebook.com/champagne.jp/ via un onglet dédié développé par le Comité Champagne et Vanksen, sur une application Facebook dédiée et sur le site internet du Comité Champagne (<https://www.champagne.fr/>).

Il est précisé que le Jeu concours est développé et géré par le Comité Champagne à l'exclusion de tout parrainage ou de toute intervention de la société Facebook, celle-ci n'assurant que l'hébergement du Jeu concours au sein de sa plateforme (ci-après la Plateforme).

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par le Comité Champagne.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles, dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et Participant pendant la durée du jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de

sauvegarde et/ou d'imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

Article 2 Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans au moment de sa participation. Les participants doivent être domiciliés dans les pays suivants : France, Luxembourg, Belgique, Italie, Pays-Bas, Japon, Australie, Royaume-Uni, Allemagne et Autriche.

L'accès au Jeu concours est interdit aux collaborateurs du Comité Champagne et Bureaux du Champagne à l'étranger, aux ressortissants du Comité interprofessionnel du vin de Champagne, et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu concours, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (p.ex. conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire enregistré(e)).

Article 3 Participation

3.1 Pour prendre part au concours, le participant saisit tous les champs du formulaire nécessaires à son inscription. Avec la participation à ce concours, le participant accepte ces conditions de participation en leur totalité et sans réserve. Le participant peut participer une seule fois au concours.

Afin de s'assurer que chaque participation soit conforme au règlement du concours, le Comité Champagne se réserve le droit d'utiliser des moyens techniques à des fins de gestion ou de contrôle (p. ex. en limitant chaque adresse IP ou adresse e-mail à une seule et unique participation). Le Comité Champagne ne pourra dès lors être tenu responsable de toute participation impossible ou non enregistrée.

3.2 Le participant accepte que dans le cadre de ce concours ses données personnelles soient collectées et traitées par le Comité Champagne, les Bureaux du Champagne à l'étranger et/ou des entreprises partenaires spécialement mandatées dans le respect de la loi sur la protection des données.

3.3 D'autre part, le participant s'engage notamment à :

- Ne causer aucun dysfonctionnement ou aucune interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site web.
- Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.
- Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres systèmes informatiques.
- Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.
- Ne pas prendre l'identité d'une tierce personne et ne pas utiliser de faux nom.

- Respecter les dispositions légales (notamment celles liées la loi Evin).
- N'utiliser aucune méthode, aucun moyen technologique ni aucune astuce de quelconque nature (p. ex. l'utilisation de groupes de vote sur les réseaux sociaux) visant à accroître de façon abusive ses chances de gagner ou celles d'une tierce personne.

Toute personne qui enfreint ces obligations ou adopte un comportement similaire pourra être exclue du concours et/ou perdre le droit d'obtenir le prix gagnant. Le Comité Champagne se réserve également le droit de prendre des mesures juridiques ou administratives si ce comportement enfreint la loi ou lui porte préjudice.

3.4 Le Comité Champagne est libre d'annuler tout ou partie du concours en cas d'irrégularités, notamment par voie informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants. Dans ce cas, Comité Champagne se réserve le droit d'exclure ces participants du concours et de ne pas leur attribuer leurs prix.

3.5 Clause concernant le droit d'auteur en cas de contribution du participant

Le participant déclare être l'auteur de la contribution qu'il poste sur le site, ne pas en avoir cédé le droit de l'exploiter à titre exclusif ou non exclusif à des tiers, et il décharge le Comité Champagne de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle et/ou incorporelle de la contribution.

En outre, il certifie avoir tous les droits nécessaires pour sa diffusion, notamment si elle expose des tiers. En aucun cas, le Comité Champagne ne saurait être tenu pour responsable de la violation de droits appartenant à des tiers dont il ne connaîtrait ni l'existence ni la qualité. Le participant s'engage à respecter les dispositions légales (notamment celles liées à la loi Evin).

Le participant accepte de céder tous les droits d'utilisation de sa contribution au Comité Champagne. Les contributions audiovisuelles, visuelles ou rédactionnelles ne doivent contenir aucun élément qui soit contraire aux lois et aux bonnes mœurs et notamment offensant envers les humains et les animaux. Si la qualité de la contribution soumise est insuffisante, elle pourra être exclue du concours.

Article 4 Prix

4.1 Pour chaque pays, un repas pour 2 (deux) personnes dans un restaurant gastronomique, choisi par le Comité Champagne ou l'un de ses bureaux du Champagne, d'une valeur de 500€ (cinq cents euros) sera offert par pays de la liste suivante : France, Luxembourg, Belgique, Italie, Pays-Bas, Japon, Australie, Royaume-Uni, Allemagne et Autriche.

Le gagnant choisira la date du repas en fonction des dates qui lui seront proposées par le Comité Champagne ou les Bureaux du Champagne.

Le prix comprend le repas et les boissons. Les frais de déplacement restent à la charge du gagnant.

4.2 Les gagnants seront déterminés par tirage au sort, dans un intervalle d'un à trois jours ouvrés à l'issue de la clôture du jeu concours.

Ce tirage au sort sera effectué dans la base de données des participants au jeu ayant rempli toutes les conditions demandées aux articles 2 et 3. et ayant répondu correctement à toutes les questions.

4.3 Les prix ne peuvent pas être convertis en espèces. Le Comité Champagne peut en tout temps décider de remplacer les prix par d'autres de valeur équivalente.

4.4 Le Comité Champagne et ses fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de non-attribution des prix pour des raisons indépendantes de leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, pertes, grèves postales, etc.). En outre, si le gagnant du concours ne se manifeste pas dans les 6 mois suivant la notification de gain, il perdra de façon irrémédiable son droit de retirer le prix remporté.

4.5 Le gagnant est responsable du retrait de son prix et en assume toutes les conséquences. Tous les frais, impôts et taxes liés au gain d'un prix sont à la charge du gagnant.

4.6 Le Comité Champagne se réserve le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots. Les prix ne seront remis qu'aux participants dont les informations correspondent à la réalité. Les participants s'engagent à ne pas usurper l'identité d'autrui ou utiliser de faux noms. Le cas échéant, le Comité Champagne se réserve le droit de ne pas leur attribuer les prix.

4.7 Les gagnants sont avertis par e-mail.

Article 5 Responsabilité

5.1 Le Comité Champagne se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de ce concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.

5.2 Le Comité Champagne rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via des sites partenaires.

5.3 En outre, le Comité Champagne ne saurait être tenu pour responsable de dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y

sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. Dans le cadre de l'utilisation de ce site (navigation et processus de vote), les participants acceptent de ne diffuser aucun contenu du site sur des sites tiers.

- 5.4 Le Comité Champagne ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.champagne.fr ou à participer au concours du fait de défauts techniques ou de problèmes liés notamment à l'encombrement des réseaux.

Le Comité Champagne ne peut être tenu responsable:

- Des problèmes de connexion, de réseau ou d'ordinateur qui pourraient limiter, ralentir ou perturber les connexions, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques, le trafic sur les sites web ou l'Internet.
- Des dysfonctionnements techniques et mécaniques.
- Des dysfonctionnements de disque dur ou de logiciels d'aucune sorte.
- D'autres dysfonctionnements.
- D'erreurs causées par l'équipement, la programmation, des erreurs humaines ou tout autre motif.
- De dommages sur les ordinateurs du participant ou de toute autre personne résultant de la participation au concours.

Article 6 For et droit applicable

En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, une solution amiable sera recherchée. Au cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, le for est en France. Le droit français est applicable.

Epernay, Septembre 2017